



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

CULTURE :

Modification du programme
culturel 2025

**Délibération
n°2025/56**

7 JUILLET 2025

Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 10 juillet 2025
et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-cinq, le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, GALISSON Hubert, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LÉCAUDÉ Katy, Mme FONTAINE Annie qui a donné pouvoir à M. DEMANNEVILLE Christian, M. GOHÉ Serge qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, Mme HONDIER Delphine qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme JACOB DELESCLUSE Émilie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme LEMONNIER Christelle qui a donné pouvoir à M. MERBAH Ahmed, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a donné pouvoir à M. QUÈVREMONT Jean-Luc.

Était absent :

M. DA SILVA Maxime.

Mme CAPRON Magali a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers votants : 28

CULTURE : Modification du programme culturel 2025.

Madame Brigitte GANAYE, Adjointe au Maire chargée de la Culture, de l'Évènementiel, des Fêtes et des Cérémonies, rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2024/111 en date du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés, le programme culturel 2025.

Madame Brigitte GANAYE informe l'assemblée qu'un nouveau spectacle a été ajouté à la programmation, à savoir une prestation de Yannick DUMONT intitulée « Hommages & Parodies » qui se tiendra le dimanche 21 décembre 2025 à 15h à la Halle aux Grains.
Ce spectacle clôturera la carrière de l'acteur.

Madame GANAYE précise que le coût du spectacle s'élève à 1 000 €, auquel s'ajouteront des frais pour les repas des artistes, l'agent de sécurité, la SACEM et la SAGED, portant le montant total à 1 600 €.

Il est proposé les tarifs suivants pour ce spectacle : 15 €, 12 € et 7 €.

La Commission Culture, Évènementiel, Fêtes et Cérémonies, ayant émis un avis favorable lors de sa séance du 31 mars 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, décide par 28 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'adopter la modification de la programmation culturelle 2025 telle qu'exposée ci-dessus ;
- D'adopter la tarification des places vendues au public telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com